



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

07.10.2025

Titre du projet du marché:

102 Tunnel Gueuroz - Mandat ingénieur civil et géotechnicien

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#24414

N° de la publication SIMAP:

24414-01

Date de publication SIMAP:

03.10.2025

Adjudicateur:

Service de la mobilité / Dienststelle für Mobilität - Arrondissement 3 Bas-Valais / Kreis 3 Unterwallis, Rue du Léman 29Bis, 1920 Martigny

Organisateur:

Service de la mobilité / Dienststelle für Mobilität - Arrondissement 3 Bas-Valais / Kreis 3 Unterwallis, Rue du Léman 29Bis, 1920 Martigny, tél. 027 607 11 00, e-mail sdm-martigny@admin.vs.ch

Inscription:

-

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

24/10/2025, sur simap.

Rendu documents:

21/11/2025 à 23h59, timbre postal faisant foi.

Un exemplaire papier et une clé USB.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat d'ingénieur civil et de géotechnicien, spécialisé en travaux d'assainissement d'ouvrage et en travaux souterrains.

Description détaillée des prestations / du projet:

Type de mandat : Mandat d'ingénieur civil et de géotechnicien pour le projet d'assainissement du tunnel de Gueuroz

Prestations à fournir :

Mandat complet pour le projet et la direction locale des travaux en sens du RPH 103, (art. 4.1) pour tous les éléments de structure à réaliser selon la liste ci-après.

Le mandataire intervient en tant que mandataire principal. Il collabore avec ses sous-traitants ou associés (géotechnicien) et également avec les autres ingénieurs spécialisés (géologue, géomètre, ventilation, installations électromécaniques, etc.) mandatés par le Maître de l'Ouvrage.

Phases concernées :

- Avant-projet
- Projet de l'ouvrage
- Procédure de demande d'autorisation / dossier de la mise à l'enquête
- Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
- Projet d'exécution
- Exécution de l'ouvrage
- Mise en service, achèvement
- Gestion de la qualité
- Autres prestations qui, selon l'ingénieur doivent faire partie de l'offre
- Prestation à la demande du MO

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise.

Les prestations de l'ingénieur civil, du géotechnicien et de direction locale des travaux ne peuvent pas être sous-traitées.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Pas mentionné.

Conditions de participation:

L'appel d'offres est ouvert à tous les bureaux d'ingénieurs civils spécialisés dans le domaine de la construction et la maintenance des ouvrages d'art et dans le domaine du génie civil.

Compétences spécifiques complémentaires exigées : expérience dans la construction de tunnels.

Critères d'aptitude:

1. Organisation du soumissionnaire
2. Références
3. Gestion de la qualité
4. Engagement sur l'honneur
5. Réserves du soumissionnaire

Critères d'adjudication / de sélection:

C1 : Prix 30%, méthode linéaire DMTE VS

C2 : Structure de l'offre financière 15% (notation du temps consacré selon méthode T4)

C3 : Organisation et qualification 55%

Les critères sont notés sur une échelle de 1 à 6.

Indemnités / prix:

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation /au marché sont / conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont pas clairement indiqués).
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.

Manques de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres ne contiennent pas toutes les indications requises selon l'art. 22.4 SIA 144 (2022). Le comité d'évaluation n'est pas mentionné.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes